



Aggregated results matching search criteria :1

Logo

1 - Limite des 1 mille de la laisse de basse mer

Abstract : La limite des 1 mille de la laisse de basse mer est construite à 1 mille en aval de la ligne de base. Elle constitue la limite aval par défaut des "Eaux côtières" au sens de la DCE. La limite aval des "Eaux côtières" pourra toutefois être étendue vers le large pour englober la totalité des "Eaux de transition". La construction prend en compte les bancs isolés, phares, et tourelles situés à l'extérieur des lignes de base droite et à moins de 12 milles du continent ou d'une île (éléments retenus pour le calcul des Eaux territoriales : Chausez, Roches Douvres, Plateau de Cordouan). Les données sources sont des données dérivées par calcul d'éléments contenus dans les bases de données du SHOM : REGMAR (ligne de base), Phares et balises et BDBS (zéro hydrographique).

Keywords : politique de l'environnement, EAU COTIERE, Régions maritimes, FRANCE, METROPOLE

Schema : iso19139

Unique identifier : 979b4399-a3e3-491c-ac35-c56900b117ea

[\[Metadata\]](#)